



# SERVICE DE GARDE

## Modification à la réserve de base

Demande pour l'année scolaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Garde partagée : Oui  Non  → Si oui, joindre le calendrier de fréquentation

Payeur principal : Mère  Père  Tuteur  Autre : \_\_\_\_\_

Heure d'arrivée prévue au service de garde : \_\_\_\_\_

Heure de départ prévue du service de garde : \_\_\_\_\_

**Modification à compter du :** \_\_\_\_\_

*Veillez cocher « les périodes » correspondantes aux présences prévues de l'enfant au service de garde.*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Midi					
Pré-scolaire (Mercredi PM)					
Après-midi (soir)					

Un délai de 5 jours ouvrables est requis pour modifier les présences dans la réservation de base, tel que prévu aux règles de fonctionnement des services de garde du centre de services scolaire.

Le service de garde se réserve le droit de refuser ou d'autoriser une demande d'ajout à la fréquentation prévue initialement en fonction du personnel disponible et des ratios prescrits.

Prendre note qu'en début d'année scolaire, les modifications seront analysées et traitées à compter du début octobre.

\_\_\_\_\_  
Signature (manuscrite) de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'entrée en vigueur (délai de 5 jours) : \_\_\_\_\_

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_